

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 10 avril 2025 à 20H30**

**Le 10 avril 2025,**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2025, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

**Présents :** Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, Mme Christelle LEONARD, Mme Isabelle LAZERAN, M. Gervais LAMARE, M. Pascal MERIGUET, M. Patrick BOHERS, M. André CLARISSE.

**Pouvoirs :**

**Absents :** Mr Jean PUYHARDY.

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Isabelle LAZERAN est désignée pour remplir cette fonction.

Arrivée de Mme Maria DECOUTY à 20h50.

**Ordre du jour :**

- Approbation des comptes administratifs 2024 communal et lotissement.
- Validation des comptes de gestion 2024 communal et lotissement.
- Vote de l'affectation des résultats communal et lotissement.
- Vote des taux des taxes.
- Vote des subventions 2025.
- Vote du budget communal 2025.
- Vote du budget lotissement 2025.
- Emprunt à taux bonifié.
- Point sur le projet de la création d'un appartement.
- Point projet éclairage public.
- Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.
- Point sur la vente « Bar de la Source ».
- Point sur les achats.
- Convention « Mutualia ».
- Projet éolien.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

En début de séance, Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

- Motion relative à l'abaissement du taux de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire.

- Aucune opposition à la modification de l'ordre du jour.

- **Approbation des comptes administratifs 2024 communal et lotissement.**

- L'ensemble du conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif communal 2024 qui a été présenté. Il se clôture avec un résultat cumulé de 726 978.39 € en fonctionnement et - 29 579.68 € en investissement.

- Il a aussi adopté le compte administratif 2023 Lotissement des Grandes Laides. Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 36 711.99 € et de fonctionnement de 6 588.95 €.

- **Validation des comptes de gestion 2024 communal et lotissement.**

L'ensemble du conseil municipal a adopté à l'unanimité les comptes de gestion 2024 qui ont été présentés.

- **Vote de l'affectation des résultats communal et lotissement.**

- Budget communal : le conseil municipal décide d'affecter 48 387.97 euros à la section d'investissement au compte 1068. La différence de l'excédent de fonctionnement sera reprise à la section de fonctionnement pour 678 590.42 euros. Le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 29 579.68 €.

- Budget lotissement : le conseil a décidé d'affecter le déficit d'investissement en investissement et le déficit de fonctionnement sera repris en fonctionnement.

- **Vote des taux des taxes.**

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux de 1%. Les taux pour 2025 seront :

Taxe sur le foncier bâti : 30.59 %.

Taxe sur le foncier non bâti : 61.81 %.

Taxe d'habitation : 12,08%.

- **Vote des subventions 2025.**

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions des différents organismes et associations.

- **Vote du budget communal 2025.**

Le conseil municipal vote le budget 2025 à l'unanimité.

- **Vote du budget lotissement 2025.**

Le budget lotissement est approuvé à l'unanimité.

- **Emprunt à taux bonifié.**

Le conseil départemental, comme les années précédentes, propose un emprunt de 5950 € à un taux de 1.90 % sur 10 ans.

Le conseil décide de bénéficier de cet emprunt pour financer la création d'un appartement au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

- **Point sur le projet de la création d'un appartement.**

Le conseil départemental a attribué une subvention dans le cadre des CTD de 12 000 € sur un montant de 80 000 €.

Pour l'instant, le montant de la subvention DETR n'est pas connu.

- **Point projet éclairage public.**

Les travaux sont terminés, il reste à régler les horaires sur certains secteurs.

- **Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.**

La subvention du conseil départemental n'a pas encore été perçue par la commune.

- **Point sur la vente « Bar de la Source ».**

La personne qui doit acheter le bar va acquérir la licence. Une convention de mise à disposition de la terrasse sera signée entre elle et la commune.

- **Point sur les achats.**

Validation du devis pour la climatisation.

Livraison du tracteur tondeuse avec installation gratuite du gyrophare.

- **Convention « Mutualia ».**

La mutuelle « Mutualia » souhaite passer une convention avec la mairie afin de faire bénéficier les administrés d'une réduction sur cette mutuelle

- **Projet éolien.**

L'enquête publique doit avoir lieu du 12 mai au 14 juin 2025.

Les commissaires enquêteurs seront présents pendant 6 permanences.

Mme Sylviane DEGAIT demande où en est l'installation des ballons. Mr le Maire dit qu'il a demandé à la société et que les ballons ne seront pas installés.

- **Questions diverses.**

- Foin des parcelles : voir avec Mr Bulan et Mr Van Der Velden.
- Appartement 1<sup>er</sup> étage du presbytère : les locataires ont adressé un courrier en indiquant qu'ils quittent l'appartement le 24 mai.
- Marché festif : il aura lieu le jeudi 14 août. Il faut voir pour trouver des producteurs.
- Le PNR souhaite installer sur le circuit de la Grande Boucle des sculptures. Le conseil décide d'en mettre une à La Source de la Charente.
- Mr le Sous-Préfet souhaite visiter Chéronnac. Donc voir pour lui proposer des dates.

- **Résumé des réunions et des commissions.**

- PNR : Mr LAMARE a assisté à 2 comités de pilotage.
- Commission travaux de la CCPOL : présence de Mr LAMARE et Mr MERIGUET. Pour la commune 90 000 € HT de travaux sont prévus avec les routes du lotissement, de Puissenet à Bord et les Chaumes du Haut.
- SIAEP : Mr LAMARE remplacera Mr PUYHARDY.
- Cité du cuir : Mme DECOUTY s'est rendue à la réunion. Les tarifs ont été établis.
- Commission Sport et Loisirs : Mme GAUTHIER.
- Syndicat du transport scolaire : Mme GAUTHIER indique que les tarifs vont diminuer de 15 à 8 euros.
- Association des fleurs : Mme LAZERAN et Mme DECOUTY ont vu avec la Présidente des fleurs qui prévoit de réaménager l'aspect paysager de la butte de l'église et de fleurir le mur qui a été rénové l'année dernière. A cet effet, elle a fait appel à Mr Bonneau pour faire un devis.

En fin de séance, Monsieur le Maire indique qu'il ne se représentera pas lors des prochaines élections de 2026.

Fin de la séance à 22H30.

**La secrétaire,  
Isabelle LAZERAN.**



**Le Maire,  
Raymond VOUZELLAUD.**

